

Sur convocation du Maire en date du 1^{er} février 2019, les membres du conseil municipal se sont réunis le 4 février 2019 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

SONT PRESENTS : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Laure DARRE, Marie-Odile DEFREERE-MILLER, Nathalie DRON, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Robert LAURAIN, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

ABSENTE EXCUSEE : Sandra DRILLET (pouvoir donné Marie-Odile DEFREERE-MILLER)

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie DRON

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n°1 : Approbation Conseil Municipal du 10 janvier 2019

Le dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité ainsi que la délibération s'y rapportant.

Point n°2 : Biens soumis à droit de préemption

La commune n'exerce pas son droit de préemption pour :

- Une maison rue de Mirecourt vendue 52.000,00 €
- Une maison impasse des Perce-Neige vendue 115.000,00 €

Point n°3 : Approbation comptes administratifs et comptes de gestion 2018

Résultats de la Commune pour 2018 :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de Fonctionnement	955.118,24 €	1.154.797,34 €	+ 199.679,10 €
Résultat reporté 2017			+59.685,08 €
Excédent de clôture de Fonctionnement			+ 259.364,18 €
Section d'Investissement	517.156,80 €	259.134,04 €	- 258.022,76 €
Résultat reporté 2017			+ 268.490,91 €
Excédent de clôture d'Investissement			+ 10.468,15 €

L'excédent de clôture de Fonctionnement (259.364,18 €) sera reporté à l'article 002 (recette de fonctionnement) du budget primitif 2019 ainsi que l'excédent de clôture d'Investissement (10.468,15 €) à l'article 001 (recette d'investissement).

Le Compte administratif de la Commune est voté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie, le Maire s'étant retiré de la salle pour le vote du Compte Administratif.

Résultats du Service de l'Eau pour 2018 :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de d'Exploitation	124.069,34 €	121.496,76 €	- 2.572,58 €
Résultat reporté 2017			+28.453,64 €
Excédent de clôture de d'Exploitation			+ 25.881,06 €
Section d'Investissement	85.105,88 €	82.664,08 €	- 2.441,80 €
Résultat reporté 2017			+ 75.786,93 €
Excédent de clôture d'Investissement			+ 73.345,13 €

L'excédent de clôture d'Exploitation (25.881,06 €) sera reporté à l'article 002 (recette d'Exploitation) du budget primitif 2019 ainsi que l'excédent de clôture d'Investissement (73.345,13 €) à l'article 001 (recette d'investissement).

Le compte administratif du Service de l'Eau est voté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie, le Maire s'étant retiré de la salle pour le vote du Compte administratif.

Point n°4 : Subvention au CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer cette subvention à 6.000,00 €

Point n°5 : Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser aux associations, pour l'exercice 2019, les subventions comme suit :

ES Avière Football	1.564,00
Judo Club	460,00 €
Comité des Fêtes	330,00 €
Pétanque Club de l'Avière	252,00 €
Amicale des Retraités	163,00 €
AGVDU	342,00 €
Le Point Compté	107,00 €
APEAE	107,00 €
Show Dance 88	89,00 €
Association pour Virine	62,00 €
Prévention routière	56,00 €
Imprévus	<u>268,00 €</u>
TOTAL	3.800,00 €

Point n°6 : Indemnité de gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide maintenir cette indemnité à 150,00 €.

Point n°7 : Dotation scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de maintenir le même montant que 2016, 2017 et 2018 soit 47 €/élève. Le nombre d'élèves étant basé sur les chiffres de la rentrée scolaire 2018-2019, c'est-à-dire 58 élèves en maternelle et 125 élèves en élémentaire, soit une somme totale de 8.601,00 €.

Cette dotation pour l'école élémentaire est fractionnée de la façon suivante :

35 € X 125 élèves = 4.375,00 € sera la somme nécessaire à la Mairie pour le financement des diverses fournitures et matériels (sur présentation des factures en Mairie)

12 € X 125 élèves = 1.500,00 € sera la somme versée sous forme de subvention sur le compte de la coopérative scolaire.

Point n°8 : Participation des communes scolarisant des enfants aux écoles de Darnieulles

Vu la convention signée avec les Communes de Fomerey, Gigney et Mazeley et leurs accords lors de la réunion du 4 mars 1997 à Mazeley ainsi que les accords verbaux avec les communes environnantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le montant de la participation par élève à 800,00 € pour l'année 2018-2019.

Point n°9 : Mutualisation de services avec la CAE

Le Conseil Municipal est favorable (sauf Maurice JEROME qui s'abstient), à la mise en place de 3 services mutualisés avec la CAE. Il s'agit de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les marchés publics et la recherche de subventions. Cette mutualisation pour un coût de 2,50 €/habitant.

Point n°10 : Transfert de la compétence « Contribution au SDIS » à la CAE

Pour obtenir une dotation d'intercommunalité plus importante, la CAE a la possibilité, de par la loi NOTRe, de prendre la compétence « contribution financière au SDIS ». La compétence « Incendie et secours » resterait aux communes.

Dans sa séance du 10 décembre 2018, la CAE a approuvé le transfert de cette compétence. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce transfert également sauf Maurice JEROME qui s'abstient.

Point n°11 : Demandes d'adhésions au SMIC

Par délibération, la Commune de Gerbamont, Le Syndicat Scolaire de la Vallée du Haut Barba, le Syndicat Scolaire d'Hadigny les Verrières, le SVIS Terre de Légendes et le Syndicat Scolaire « Nos petits villages » ont demandé leurs adhésions au SMIC des Vosges qui les ont acceptées. Le Conseil Municipal à l'unanimité, y est également favorable.

Point n°12 : Préservation des ressources en eau

Un regroupement d'élus regroupant 17 communes a vu le jour pour signifier leur désapprobation sur l'élaboration du SAGE GTI (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur). Aussi, demande-t-il aux communes environnantes d'émettre un avis défavorable au projet de prélèvements dans le secteur Sud-Est GTI, à destination des populations locales du secteur de Vittel-Contrexéville. Le Conseil Municipal apporte son soutien au « Collectif Elus » et émet un avis défavorable au projet.

Point n°13 : Investissements 2019

Des choix seront à faire mais une liste est énumérée par le Maire.

Informations et questions diverses

Programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2019 : le Conseil Municipal ne se prononce pas aujourd'hui, souhaiterait quelques précisions sur les essences qui seraient plantées.

Embauche d'un agent pour les travaux d'environnement : 2 candidats ont été reçu en Mairie. Après contact avec Pôle Emploi, une embauche en premier lieu en contrat aidé serait possible. A suivre !

Subvention pour travaux éclairage public : le département accorde une subvention de 9.408,00 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges dans le cadre des travaux d'éclairage public sur la commune.

Nouveaux horaires du secrétariat de Mairie : depuis le 21 janvier, la mairie est ouverte au public les après-midi de 14h à 18h. Les horaires du matin restent inchangés.

Zone SNCF : un projet de mise en place de panneaux photovoltaïques est en discussion. A suivre !

Parc éolien : l'enquête publique concernant l'exploitation d'un parc éolien à proximité (sur le territoire des communes de Damas et Bettigny, Dompain, Gelvécourt et Adompt, Harol, les Ableuvenettes, Madonne et Lamerey et Ville sur Illon), est prorogée d'une durée de 5 ans à compter du 30 janvier 2019.

Aides du Département : pour la commune de Darnieulles, 17% est le taux unique, pour tous les dossiers déposés au titre de l'environnement (eau, assainissement et cours d'eau), 27%, pour les dossiers déposés au titre de la voirie, 19% et une majoration de 10% peuvent être inscrits sur des contrats signés entre une communauté de communes et le Département.

Logement vacant : le logement situé 102 rue du Groupe Scolaire est toujours libre.

Courrier d'un locataire : qui trouve l'augmentation annuelle de son loyer trop importante. Aussi, un appel téléphonique d'une seconde locataire a été reçu sur le sujet. A voir !

CCAS : une réunion est programmée le 28 février 2019 à 18h00 en Mairie.

Elections européennes : elles auront lieu le 26 mai prochain et il n'y a qu'un seul tour.

Subvention à un particulier : dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « lutte contre la précarité énergétique de l'habitat », une aide financière d'un montant total de 11.000,00 € a été octroyée à un administré.

Grand débat national : réunion avec les membres du Conseil Municipal le souhaitant le 19 février 2019 à 20h30 en Mairie. Le cahier de doléances doit être envoyé à la Préfecture pour le 22 février au plus tard.

Véhicule TRAFFIC : est HS et il y a lieu de le détruire et de le sortir de l'inventaire de la commune. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

CCID : la réunion annuelle se tiendra le 21 mars 2019 à 9h00 en mairie.

Coupure de courant : le lundi 18 février de 14h à 17h, rue de la Gare, rue du Levant, rue Nicolas Bellot et rue de l'Ancien Stade.

Sainte Fleur : le nouveau Président est Monsieur Jacques SCHMITT de Chaumousey.

Abbé Pierre-Jean DUMENIL : nouvel abbé doyen de la Communauté des Paroisses d'Epinal (Saint Augé, Saint Goëry et Saint Jean-Baptiste de l'Avière).

Coiffeuse à domicile : « L'homme par Charlotte », ne coiffe que les hommes autour de la commune et aux environs. Numéro de téléphone de Charlotte 06.37.10.01.13.

Paris-Alsace : du 5 au 8 juin et passera à Darnieulles.

Commandement de quitter les lieux : une locataire d'un logement communal est priée de quitter son logement pour le 2 mars 2019.

Actes des droits des sols : la CAE a instruit pour le compte de la commune, 11 permis de construire, 4 certificats d'urbanisme et 24 déclarations préalables.

Comprimés d'iode : le plan nécessaire à la distribution des comprimés se trouve dans le livre des délibérations de l'année 2017 et dans l'ordinateur du secrétariat.

Gilets jaunes : des réunions ont eu lieu dans les villes les plus importantes autour de Darnieulles donc nulles n'ont été proposées dans la commune.

Fuite de gaz à l'école : toutes les précautions ont été prises et tout le monde a été évacué dans le bâtiment judo-bibliothèque.

Ombres chinoises : des dessins de type « ombres chinoises » seront peints sur le nouveau placard qui a été fait dans le couloir du bâtiment judo-bibliothèque.

Inventaire de la végétation aux abords des lignes électriques : une équipe de techniciens dépêchée par ENEDIS sera sur place du 14 au 22 février.

Visite institutionnelle à Strasbourg : visite du Parlement Européen et du Conseil Régional Grand Est le 14 mars prochain pour le Maire sur invitation du député Stéphane VIRY.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 23h00.